

§

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 151

CONSTRUCTIONS NAVALES
MARQUAGE DES BARROTS D'ÉCOUTILLE

1^{ère} ÉDITION

Février 1960

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 151, *Marquage des barrots d'écouille*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 8, *Constructions navales*, dont le Secrétariat est assuré par la Stichting Nederlands Normalisatie-instituut (NNI).

Au cours de sa troisième réunion, tenue à Gênes, en novembre 1956, le Comité Technique ISO/TC 8 discuta d'un avant-projet basé sur la norme néerlandaise N 1334, concernant le marquage des barrots d'écouille. Cet avant-projet auquel avait été ajoutée une dimension minimale de 500 mm pour la distance entre les trous de l'âme du barrot et l'extrémité de ce barrot, fut accepté à l'unanimité par les membres du Comité Technique présents à cette troisième réunion.

Lors du dernier vote par correspondance au sein du Comité Technique, l'avant-projet fut accepté comme Projet de Recommandation ISO par tous les membres du Comité Technique à l'exception de la Nouvelle-Zélande qui utilise un système de marquage par couleurs.

En date du 4 décembre 1958, ce Projet de Recommandation ISO (N° 260) fut distribué à tous les Comités Membres de l'ISO et approuvé par les Comités Membres suivants :

Autriche	France	Royaume-Uni
Belgique	Israël	Suède
Birmanie	Italie	Tchécoslovaquie
Bulgarie	Japon	Turquie
Danemark	Pakistan	U.R.S.S.
Espagne	Pays-Bas	
Finlande	Roumanie	

Aucun Comité Membre ne se déclara opposé à l'approbation du Projet.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en février 1960, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

CONSTRUCTIONS NAVALES

MARQUAGE DES BARROTS D'ÉCOUTILLE

1. GÉNÉRALITÉS

Chaque barrot d'écoutille comporte en principe trois marques:

- la marque A* indique le pont auquel appartient le barrot,
- la marque B* indique, compte tenu du pont, l'écoutille à laquelle appartient le barrot,
- la marque C* indique l'emplacement du barrot dans l'écoutille considérée.

Chaque marque est constituée par un ou plusieurs trous percés côté tribord dans l'âme ou à la partie supérieure du barrot.

2. MARQUE A

La marque A, relative au pont, est placée côté tribord sur l'âme du barrot, comme indiqué dans la figure.

Les ponts étant supposés numérotés consécutivement du haut vers le bas,

- les barrots du pont supérieur, ou premier pont, sont percés d'un trou,
- ceux du second pont sont percés de deux trous,
- et ainsi de suite.

Chaque trou a 15 mm de diamètre. S'il y en a plusieurs, ils sont percés suivant une rangée horizontale, leurs centres étant distants de 40 mm.

Afin de ne pas affaiblir l'âme du barrot, les trous doivent être percés à au moins 500 mm du bord de l'âme du barrot.

Sur demande, le mot « pont » peut être peint près du ou des trous, comme indiqué sur la figure.

3. MARQUE B

La marque B, relative à l'écoutille, est placée côté tribord avant de la partie supérieure du barrot, comme indiqué sur la figure.

Les écoutilles d'un même pont étant supposées numérotées consécutivement de l'avant vers l'arrière du navire,

- les barrots de la première écoutille sont percés d'un trou,
- ceux de la seconde écoutille sont percés de deux trous,
- et ainsi de suite.

Les trous, d'un diamètre de 15 mm, sont disposés comme pour le marquage habituel des dés et espacés comme indiqué sur la figure.

Sur demande, le mot « écoutille » peut être peint près du ou des trous, comme indiqué sur la figure.